

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 395-396

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__395_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

Vincent de Gournay, par M. G. SCHELLE (2).

Il semblait que le XVIII^e siècle eût été exploré dans les moindres détails, que toutes les archives eussent été remuées, fouillées, qu'il ne restât plus un point à mettre en lumière. M. Schelle vient de faire la preuve du contraire avec un magistral volume sur Vincent de Gournay (3).

Sans doute la personnalité de Gournay est bien connue. Tout le monde a entendu parler de son fameux « Laissez faire, — laissez passer » si mal interprété par les gens de parti pris qui pullulent encore ; chacun sait que Turgot lui a consacré un éloge qui ne pouvait manquer de transmettre son nom à la postérité ; que les physiocrates se sont recommandés de sa haute autorité. Mais personne, dans le monde économique n'eût été en mesure de préciser quelle avait été au juste l'œuvre de Gournay, quelle part il avait prise à la magnifique éclosion d'idées qui caractérise la fin du siècle dernier.

Pour être bien fixé sur la valeur exacte des services rendus par Gournay, il fallait mettre la main sur une partie tout au moins de ce qu'il avait écrit. Nul n'avait eu l'idée ou la persévérance de poursuivre cette recherche ; à M. Schelle revient le mérite de l'avoir fait. Il a été récompensé de ses efforts. Les Archives nationales lui ont fourni une ample moisson complétée par des documents puisés aux archives de la Chambre de commerce de Lyon et enfin par la découverte d'un certain nombre d'ouvrages auxquels Gournay a plus ou moins collaboré.

Sans avoir été en mesure de reconstituer les œuvres complètes du premier défenseur de la liberté du travail, il a pu, en somme, réunir une collection assez étendue pour nous donner un aperçu saisissant du caractère et de l'œuvre du grand homme que les économistes peuvent désormais revendiquer, avec preuves à l'appui, comme un de leurs plus glorieux ancêtres.

(1) Cyrus Edson, *North American Review*, 1894.

(2) Guillaumin et C^{ie}, Paris, 1897.

(3) On doit déjà à M. Schelle un volume intitulé : *Dupont de Nemours et l'École physiocratique et une série d'articles sur les principaux physiocrates publiés dans le nouveau Dictionnaire d'économie politique* ..

Né à Saint-Malo, à la fin de mai 1712, Jean-Claude-Marie Vincent qui s'appellera plus tard M. de Gournay, est mort à Paris, le 27 juin 1759, âgé de 47 ans. La première partie de sa trop courte carrière fut consacrée au commerce et s'écoula en Espagne, où il séjourna quinze années et dans de nombreux voyages en Angleterre, en Hollande, à Hambourg. En 1746, se jugeant assez riche pour ses désirs modérés, il quitta les affaires et s'installa à Paris, fut quelque temps conseiller au Grand Conseil et, grâce à l'appui du contrôleur général Machault, obtint une charge d'intendant du commerce. Gournay prit ces fonctions au commencement de 1751 et les conserva pendant sept années. Miné par la maladie, il les abandonna un an avant de mourir.

Ces quelques années lui suffirent pour édifier une œuvre qui, si elle n'a pas eu le retentissement immédiat qu'assurent à leurs auteurs de grandes situations politiques ou littéraires, n'en a pas moins exercé une influence profonde sur ses contemporains, sur l'orientation générale des idées, sur les futurs développements de la science économique.

Pour saisir la portée de cette œuvre, il faut se replacer dans le milieu où vivait Gournay. Rien ne devait échapper à la protection royale ; l'industrie protégée par des prohibitions et des droits de douane qui arrêtaient à la frontière les produits venus de l'étranger ; à l'intérieur, le travail monopolisé entre les mains des corporations ; le consommateur qui était aussi protégé par une réglementation étroite de toutes les fabrications. Personne ne pouvait se livrer aux occupations que le Gouvernement n'estimait pas conformes au bien général du pays et au bien particulier des individus.

Pendant sept années, Gournay porte ses investigations et sa critique sur l'inextricable enchevêtrement des règlements industriels, dévoilant les effets désastreux du régime des corporations, des privilèges commerciaux, des prohibitions.

Il faut lire les notes, les mémoires, la correspondance que M. Schelle a si heureusement exhumés des cartons où ils étaient enfouis pour apprécier la lucidité, le grand sens de ce pénétrant esprit.

Le mérite de l'œuvre de Gournay grandit encore si l'on songe que le premier il a entamé la lutte contre les procédés pédantesques des gouvernements et contre la cupidité particulière des privilégiés. Il a devancé Quesnay de quelques années, Turgot de près de vingt ans.

Dans une compagnie comme la Société de statistique, il est intéressant de faire remarquer que Gournay fut un statisticien expert. Sur toutes les questions qu'il étudiait, il s'entourait de renseignements précis qu'il puisait aussi bien à l'étranger qu'auprès des praticiens français. Ses questionnaires étaient rédigés avec une remarquable sagacité et leur dépouillement opéré avec un rare discernement. Pour s'en convaincre on n'aura qu'à se reporter à sa correspondance avec le prévôt des marchands de Lyon au sujet du régime auquel était soumis le commerce des soies dans cette ville.

Mais si Gournay était un scrupuleux analyste, il savait aussi s'élever à la synthèse sans laquelle toute analyse est frappée de stérilité. Avant les physiocrates et Adam Smith, il sut dégager l'idée des bienfaits de la liberté du travail et des perturbations causées par les monopoles et la réglementation. Qu'il s'agisse du commerce du Levant, du négoce des soies et des blés, de la finance et des mesures à prendre contre les capitaux étrangers ou contre l'usure, cette idée directrice apparaît à chaque instant sous sa plume ; elle forme le fonds de ses préoccupations. Selon lui, les monopoles n'ont pas seulement pour résultat de permettre à quelques-uns de lever « une rente » sur le public ; ils écartent des travaux protégés tous ceux qui voudraient ou pourraient s'en mêler ; ils empêchent que leurs activités ne soient utilisées ; ils sont des obstacles au travail de la nation et au développement de sa richesse.

Certes, Gournay n'a laissé aucun grand ouvrage, mais quand on rapproche les uns des autres, comme l'a fait M. Schelle, tous les mémoires, les lettres, les rapports que contiennent nos archives, quand on suit la trace de son intervention dans toutes les affaires auxquelles le mêlait son infatigable activité, on est obligé de s'incliner devant la brillante intelligence et d'admirer la solide raison de cet homme dont l'expérience s'était nourrie au contact des affaires.

M. Schelle a rendu un véritable service à l'histoire et à l'économie politique en reconstituant l'œuvre de Gournay. A la gloire de ce grand précurseur des économistes, il manquait, faute de documents précis, un exposé de ses travaux et de ses doctrines. Le livre de notre collègue, présenté avec autant de charme que de méthode et de savoir, a réparé cette lacune. Il mérite notre gratitude et il suffit de lire les nombreux comptes rendus qui lui ont été déjà consacrés pour se convaincre que cette gratitude ne lui est pas marchandée.